

# PROGRAMME NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## Pays: MADAGASCAR

**Date de commencement du Programme:** 2006

**Durée du Programme:** 9 Ans (2006-2015)

**Statut du Programme:** OPERATIONNEL

### **Fonds :**

- **Total fonds requis:** N/D
- **Total fonds alloués:** \$E.U. 11,015,271
- **Allocation à travers la FAO:** \$E.U. 179,000
- **Allocation externe à la FAO:** \$E.U. 10,836,271
- **Donateurs :** Madagascar, Monaco, U.E, FAO

**Bénéficiaires:** Extension progressive des CSA à l'ensemble des 102 districts du pays (6 en fonctionnement, 36 prévus en 2007, 60 prévus en 2008).

### **Objectifs du PANSA:**

Objectif Global : A l'horizon 2015, il s'agit d'améliorer durablement la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les différentes couches de population à Madagascar, en cohérence avec le premier Objectif du Millénaire pour le Développement.

Objectifs spécifiques :

- Atteindre un degré d'auto approvisionnement proche de 100% pour les denrées de base
- Concrétiser les options régionales dans l'amélioration de la sécurité alimentaire
- Abaisser de 50% les effectifs des personnes vulnérables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **Composantes du PANSA:**

- Développer une politique de régionalisation de la production agricole, à travers notamment le renforcement des pôles nationaux et régionaux de production rizicole, la sécurisation de la production de base
- Renforcer les services d'appui aux producteurs, à travers la promotion des services agricoles durables par les Centres de Services agricoles (CSA)
- Renforcer les capacités humaines aux différents niveaux, à travers la professionnalisation des producteurs et des services techniques d'appui, la promotion de l'éducation nutritionnelle et la diversification de l'alimentation
- Promouvoir une politique de stabilisation des marchés, à travers la stabilisation des approvisionnements au niveau local et la réduction des pertes post-récolte
- Garantir l'accès alimentaire aux plus vulnérables, à travers la promotion d'une politique claire d'aide alimentaire et nutritionnelle et la diversification des activités rurales et des revenus

- Promouvoir une politique d'information et de suivi d'impact sur la SAN, à travers l'harmonisation et la consolidation du dispositif de collecte de l'information et un suivi "coordonné" de l'impact des interventions.

#### **Coopération Sud-Sud :** Avec le Vietnam

Sur la base de l'Accord tripartite FAO/Vietnam/Madagascar signé le 29 novembre 1999, un premier groupe de 18 experts et techniciens vietnamiens a appuyé pendant deux ans (jusqu'en septembre 2002) la mise en œuvre du PSSA. Grâce au financement de la France, un deuxième groupe de 30 experts et techniciens vietnamiens a appuyé la mise en œuvre du PSSA d'Octobre 2003 à Octobre 2005. Un financement de la Principauté de Monaco a permis à un troisième groupe de trois techniciens vietnamiens (dont deux ont déjà travaillé dans le cadre du PSSA) de rejoindre Madagascar fin 2006 jusque mars 2008. Initialement prévus dans le cadre d'une extension du PSSA, ils ont été affectés au niveau d'anciens sites et participent à la mise en œuvre de la composante CSA du Plan d'action nationale de sécurité alimentaire (PANSA).

#### **Derniers développements:**

Dans le cadre d'un appui à la mise en œuvre du PANSA, la FAO en partenariat avec le MAEP et l'Inter-Coopération Suisse a initié, entre fin 2005 et début 2007, la mise en place à titre pilote de Centres de services agricoles au niveau de six districts. Cette initiative particulièrement innovante visait à définir les conditions de mise en place d'un système pérenne d'appui-conseil adapté aux réalités du milieu rural et des petits producteurs. Les CSA, qui répondent aux demandes des acteurs ruraux, doivent servir d'interface entre les producteurs (ou leurs associations) et les prestataires et pourvoyeurs de service, dont les fournisseurs d'intrants, les structures de formation et les institutions de micro-finance. Cette expérience a permis de dégager les conditions et étapes d'installation des CSA, les rôles du Comité de pilotage, des prestataires de services et des bénéficiaires, ainsi que les modalités de fonctionnement, les coûts et les conditions de leur pérennité. Les CSA doivent évoluer vers un statut d'ONG reconnues légalement et leurs activités sont coordonnées par des Comités de pilotage, où tous les groupes ("collèges") d'acteurs sont représentés, mais où les producteurs sont majoritaires. Les résultats de ces CSA pilotes ont fait l'objet d'un atelier de réflexion et d'un rapport technique d'achèvement, qui serviront de base à l'extension progressive des CSA à l'ensemble des 102 districts du pays (36 en 2007, 60 en 2008). Dans la perspective de cette extension, qui sera financée par l'appui budgétaire mis à la disposition du MAEP par l'Union européenne, la FAO devrait continuer à jouer un rôle d'appui technique auprès du MAEP. Une Convention a été signée dans ce sens en conseil de Gouvernement en avril 2007, par laquelle un marché de gré à gré est conclu entre le MAEP et la FAO pour la consolidation des six premiers CSA et la mise en place de 36 nouveaux CSA en 2007. Ce marché de gré à gré, d'environ 250,000 \$EU, permettra au MAEP d'utiliser l'appui budgétaire de l'UE. L'appui de la FAO devrait permettre de mettre en place progressivement des structures pérennes d'appui-conseil, qui auront des fonctions multiples en matière d'appui, de formation, de mise en réseau des différents acteurs, d'information (notamment sur les prix des intrants, des produits agricoles et sur les marchés) et qui serviront d'interface et de relais entre les producteurs et les prestataires ou pourvoyeurs de services en milieu rural.

La mise en place des CSA nécessite une bonne coordination et l'appui des différents bailleurs de fonds.